

Hydrargyrisme

contrôle de la teneur en mercure du poisson, pour l'année 1976, dans les régions de la baie James et notamment de Mistassini, de Waswanipi et de Niemiscau?

● (1250)

Ce débat ne serait pas complet sans quelques observations au sujet de la loi sur les contaminants de l'environnement. Je me souviens que lorsque le bill avait été présenté, on l'avait décrit comme la mesure de protection de l'environnement la plus avancée au monde, comme la panacée qui permettrait de guérir tous les problèmes de santé dus à la pollution. J'étais sceptique quant à l'efficacité d'une telle mesure et je me souviens très clairement du vaste pouvoir discrétionnaire laissé au ministère dans la loi. On serait bien en peine de trouver une loi où le mot «peut» ait été utilisé plus fréquemment que dans la loi sur les contaminants de l'environnement. Le principe fondamental de cette loi, c'est en quelque sorte de fermer la porte de l'écurie une fois que le cheval est sorti. La loi n'a pas permis de prévenir les dangers que l'environnement peut faire courir à la santé, et je soulignerai d'ailleurs qu'il sera nécessaire d'y apporter bon nombre d'amendements avant qu'elle soit réellement efficace.

Devant tant d'insensibilité, devant tant de vanité, on peut se demander en toute logique: Y a-t-il une solution? Je pense que l'on peut répondre par un oui des plus catégoriques. Avant tout, le gouvernement doit montrer, qu'il a adopté non seulement dans ses déclarations, mais également dans ses actes, qu'il a adopté une attitude positive. Il doit montrer de façon claire et précise qu'il lui importe de résoudre le problème essentiel de la pollution dont sont victimes tant les Indiens que les autres.

En ce qui concerne le problème des collectivités directement touchées par la pollution par le mercure, il est absolument nécessaire de créer un comité coordinateur central ayant la possibilité de prendre des mesures efficaces et auquel les intéressés, en particulier les organisations autochtones, pourraient apporter une solide contribution. Les autochtones ne font plus confiance au gouvernement, et, à ce stade, si des milliers de travailleurs, si bien intentionnés fussent-ils, arrivaient parmi eux, ils seraient considérés avec méfiance et leur travail s'avérerait, à mon avis, inefficace. Maintenant, et il est déjà bien tard, on ne pourra restaurer la confiance qu'en permettant aux collectivités intéressées de contribuer efficacement à la résolution des problèmes auxquels elles font face et en leur assurant un contact direct avec les centres décisionnels.

Quand on rejette les rapports des autochtones, quand des questions posées depuis longtemps restent sans réponse, quand il y a un manque d'uniformité dans la loi, quand on tarde toujours à agir, quand des fonctionnaires anonymes se promènent d'une localité à l'autre sans apporter de solution, peut-on s'étonner que les autochtones affichent un certain scepticisme quant à la sincérité du gouvernement? Pour retrouver sa prospérité, pour redevenir autonome et indépendant, pour regagner le sens de la dignité, il faut participer vraiment aux affaires communautaires. Je crois que le peuple indien a montré qu'il fait face aux problèmes avec du bon sens, de la compétence et le sens de ses responsabilités, et que sa participation devait être la première des priorités.

Il est évident qu'il faut un mécanisme d'avertissement pour éviter les problèmes de santé causés par l'environnement, afin que les décisionnaires disposent immédiatement des renseignements nécessaires. Comme je l'ai déjà dit, il importe certainement que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fournisse des fonds pour l'aide

[M. Holmes.]

juridique. A cet égard, un ancien ministre de l'Environnement a déclaré vers la fin du discours que j'ai déjà cité et qu'il avait prononcé devant le conseil exécutif de l'Association canadienne des manufacturiers:

Notre office de commercialisation du poisson d'eau douce a déjà dépensé plus de \$300,000 pour aider à régler le problème du mercure dans les prairies.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Holmes: Merci, monsieur l'Orateur. J'essaierai d'être bref et de résumer le reste de mes observations. Je citais le ministre de l'Environnement qui a dit:

Les pêcheurs de l'endroit reçoivent une aide qui les empêche de mourir de faim pendant l'hiver. Mais on ne peut pas demander au contribuable canadien d'acquitter cette facture à perpétuité. Naturellement, nous cherchons à la refiler à quelqu'un d'autre. Et ce quelqu'un d'autre, ce doit être celui qui a pollué. C'est à lui d'acquitter la facture de la pollution mercurielle, toute comme la Electric Reduction Company Limited a payé les frais lorsqu'il y a eu pollution par le phosphore natif à Terre-Neuve en 1969.

Peut-être le gouvernement va-t-il exposer en termes clairs sa politique actuelle à cet égard avant la fin du débat. Il faudrait faire le point sur la situation du mercure dans l'environnement, et c'est au gouvernement qu'il revient d'orchestrer l'opération. Malgré que cette situation confine à la crise et qu'elle présente de nombreux facteurs connus, il subsiste trop d'inconnues dont l'élucidation exige des recherches étendues, et il est indéniable encore une fois qu'il appartient à l'État fédéral de s'en charger. On se rend bien compte de la nécessité de ces recherches lorsqu'on entend les ministériels soutenir l'insoutenable. Ils exploitent à des fins politiques les lacunes de nos connaissances, au lieu de reconnaître l'évidence, de reconnaître l'existence du problème. Autant refuser d'admettre le cancer au rang des maladies, sous le prétexte qu'il est impossible à guérir dans tous les cas et que nos connaissances vont rester fragmentaires tant que la recherche n'aura pas résolu tous les problèmes.

J'ai parlé de la loi sur les pêches et de la loi sur les contaminants de l'environnement. Qu'il suffise de dire que la première n'a pas été invoquée lorsque cela aurait pu être utile, et que la seconde ne pourra atteindre ses objectifs tant qu'elle n'aura pas été modifiée.

Comme je l'ai fait voir par des exemples au début, et plus spécialement par le problème du mercure, l'attitude d'ensemble du gouvernement fédéral vis-à-vis de la santé de nos autochtones est déplorable. Elle équivaut à de la négligence pure et simple. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est au courant de l'état de santé des autochtones. Pourtant, on fait bien peu de choses à cet égard. Finalement, je dois souligner que le problème de l'hydrargyrisme n'est pas isolé, mais qu'il s'agit d'un prototype d'une foule de risques pour la santé dans l'environnement, dont un grand nombre sont reliés directement aux occupations mais qu'un nombre tout aussi important présentent de graves dangers pour la santé de Canadiens non avertis. Quoi qu'il en soit, c'est une autre affaire. J'ai déjà abordé ce problème à la Chambre et je ne fais que répéter aujourd'hui que le gouvernement fédéral a nettement un rôle à jouer, qu'il doit prendre sur lui de mettre au point et de coordonner un programme efficace pour venir à bout des problèmes de santé que pose l'environnement et qui se distinguent nettement de ceux que reconnaît notre